



Interdiction bancaire contestable?

Par **tonio**, le **11/01/2009** à **19:29**

bonsoir, le 07/01/2009, je reçois un A.R. et deux autres courriers de ma banque, me signifiant que je suis interdit bancaire, et ce depuis le 30/12/2008 ! pour 3 chèques sans provision. le 10/01/2009 ? une nouvelle carte bancaire limitée me parvient sans que j'en aies fait la demande. A la réception de mon salaire, le 10, j'ai demandé le blocage de la somme totale des 3 chèques pour les honorer. Par contre, la banque ne m'a jamais informé de son intention de rejeter ces 3 chèques, au préalable. J'ai été simplement mis devant le fait accompli, et quelques 8 jours plus tard !
QUESTIONS : est-ce réglementaire et légal ? Si non, de quel(s) recours je dispose et que puis-je demander (remboursements des frais 43,66 euros x 3, dommages et intérêts) comment devrais-je procéder ?
Est-ce que je suis obligé d'accepter cette nouvelle carte bancaire visa electron ?
merci de me renseigner.

Par **affairiste**, le **11/02/2009** à **17:26**

Bonjour,
Votre banquier n'a pas l'obligation de payer les chèques à partir du moment où ceux-ci sont supérieurs à 15 euros. Elle a donc le droit de les rejeter ce qui induit l'interdit bancaire.
Si les montants ont été régularisés, l'interdit bancaire a été levé.
Pour ce qui est de la carte : vous n'êtes pas obligé d'accepter cette carte. Mais je vous conseille de vous en satisfaire, votre banque n'étant pas elle-même obligée de vous donner une autre carte. En cas de refus de votre part de celle-ci, elle pourrait tout simplement ne plus vous en donner aucune.
Pour ma part, et si les incidents sur votre compte sont rares, je vous conseille de discuter avec votre banquier et de lui demander une carte bancaire classique. Il devrait accepter si votre situation le justifie.
Cordialement

Par **tonio**, le **14/02/2009** à **11:06**

cher affairistern
merci pour votre réponse,mais vous n'avez pas dû faire attention au troisième paragraphe de mon texte:la banque m'a mis devant le fait accompli,ce qui est à mon sens en parfaite contradiction avec la loi MURCEF.
Qu'en pensez-vous?

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **17:22**

Bonjour,
Votre Banque a certainement dû vous demander d'approvisionner votre compte avant de passer à l'interdiction.
En plus, cette carte électron est très pratique car elle permet de bien gérer votre budget.
Cordialement